

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le premier avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune d'ARGENT SUR SAULDRE, convoqués le quatorze mars deux mil seize, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Denis MARDESSON, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

PRESENTS : M. Denis MARDESSON, Mme Anne CASSIER, M. Jean-Marc LETOURNEAU, Mme Bérengère ROUSSELIERE, M. Guy LEMONNIER, Mmes Sophie ESPEJO, Suzanne HOLODENKO, M. Guy LANDRY, Mme Aline GARNIER, M. Jean CASSIER, Mme Annette RAFIGNAT, MM. Marc WAMBERGUE, Jean-Marc OPIGEZ, Mme Marie-Agnès AUGER, MM. Philippe STROOBANT, Jean-Pierre GOURDOU, Pascal VILAIN

ABSENTE : Mme Josiane CHOLLET

ETAIT REPRESENTEE : Mme Caroline ROBLIN a donné procuration à Mme Anne CASSIER

M. Philippe STROOBANT a été élu secrétaire de séance.

Convocations adressées le
14 Mars 2016

Le Maire,

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET COMMUNAL

Monsieur Denis MARDESSON se retire et ne participe pas à la délibération.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LETOURNEAU, Adjoint au Maire chargé des finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Denis MARDESSON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

LUI DONNE acte de la présentation du compte administratif 2015 qui peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 126 668,41	2 179 062,00	52 393,59
	SECTION D'INVESTISSEMENT	257 997,64	368 215,92	110 218,28

REPORTS DE L'EXERCICE 2014	SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	113 451,32	
	SECTION D'INVESTISSEMENT	256 930,87	-	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations+reports)		2 641 596,92	2 660 729,24	19 132,32

RESTES A REALISER	SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	-	
	SECTION D'INVESTISSEMENT	64 979,43	9 600,00	
	TOTAL DES RESTES A REALISER A REPORTER EN 2016	64 979,43	9 600,00	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 126 668,41	2 292 513,32	165 844,91
	SECTION D'INVESTISSEMENT	579 907,94	377 815,92	- 202 092,02
	TOTAL CUMULE	2 706 576,35	2 670 329,24	- 36 247,11

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

ARRETE, à l'unanimité des membres présents, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015
DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur Denis MARDESSON se retire et ne participe pas à la délibération.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean Marc LETOURNEAU, Adjoint au Maire chargé des finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Denis MARDESSON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

LUI DONNE acte de la présentation du compte administratif 2015 qui peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	386 000,12	449 656,19	63 656,07
	SECTION D'INVESTISSEMENT	239 556,35	233 105,68	- 6 450,67

REPORTS DE L'EXERCICE 2014	SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	3 729,46	
	SECTION D'INVESTISSEMENT	-	245 647,54	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations+reports)		625 556,47	932 138,87	306 582,40

RESTES A REALISER	SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	-	
	SECTION D'INVESTISSEMENT	231 055,12	212 503,89	
	TOTAL DES RESTES A REALISER A REPORTER EN 2016	231 055,12	212 503,89	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULÉ	SECTION DE FONCTIONNEMENT	386 000,12	453 385,65	67 385,53
	SECTION D'INVESTISSEMENT	470 611,47	691 257,11	220 645,64
	TOTAL CUMULE	856 611,59	1 144 642,76	288 031,17

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

ARRETE, à l'unanimité des membres présents, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015
BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit à passer dans ses écritures.

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE, à l'unanimité des membres présents, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015
BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit à passer dans ses écritures.

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE, à l'unanimité des membres présents, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015
DU BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les résultats de l'exercice 2015, certifiés exacts par le Receveur Municipal et à l'unanimité des membres présents :

DECIDE, l'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement de l'exercice 2015 d'un montant de 165 844,91 € comme suit :

- Affectation en section d'investissement - compte 1068 de la section d'investissement : 165 844,91 € (RI)

DECIDE, l'affectation du résultat déficitaire d'investissement de l'exercice 2015 de 146 712,59 € comme suit :

- Report - compte 001 de la section d'investissement : 146 712,59 € (DI)

**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015
DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les résultats de l'exercice 2015 certifiés exacts par le Receveur Municipal et à l'unanimité des membres présents :

DECIDE, l'affectation du résultat excédentaire d'exploitation de l'exercice 2015 de 67 385,53 € pour le budget de l'eau et de l'assainissement comme suit :

- Report - compte 002 de la section d'exploitation : 67 385,53 € (RF)

DECIDE, l'affectation du résultat excédentaire d'investissement de l'exercice 2015 de 220 645,64 € pour le budget de l'eau et de l'assainissement comme suit :

- Report - compte 001 de la section d'investissement : 220 645,64 € (RI)

VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES POUR 2016

Le Conseil Municipal,

. Vu les bases d'impositions prévisionnelles pour 2016 notifiées par la Direction des Finances Publiques,

. Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

. Vu l'avis de la commission des finances proposant d'augmenter de 2,5 points en moyenne les taux des taxes locales par rapport à 2015,

Après délibération, au cours de laquelle Monsieur Pascal VILAIN a exprimé la position de l'opposition, à savoir, voter l'augmentation des taux, tout en émettant des réserves sur les risques d'une fiscalité trop élevée et sur la nécessité de poursuivre la politique déjà engagée de diminution des dépenses, notamment les frais de personnel,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents, de fixer comme suit les taux des taxes locales pour 2016 :

- Taxe habitation : 24,46 %
- Taxe foncière propriétés bâties : 17,86 %
- Taxe foncière propriétés non bâties : 48,79 %
- Contribution foncière des entreprises : 27,02 %

Soit un produit fiscal attendu de 1 130 738 euros.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2016

Le Conseil Municipal, vu la proposition de sa commission associations et de sa commission des finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE, d'accorder les subventions de fonctionnement pour 2016 aux associations selon le tableau ci-après, pour un montant total de 85 000 euros.

Mesdames RAFIGNAT et ROBLIN, Monsieur LANDRY se retirent et ne prennent pas part au vote.

ASSOCIATIONS	subvention 2015	2016		
		Demandé	Proposé	Voté
CULTURE				
Les amis du cinéma	1 500,00	1 500,00	1 400,00	1 400,00
Centre culturel et de loisirs	1 600,00	2 300,00	1 600,00	1 600,00
Théâtre	900,00	1 700,00	900,00	900,00
Happy Dance	400,00	350,00	200,00	200,00
Foly Danse		1 100,00	200,00	200,00
La Lyre Argentaise	1 800,00	2 200,00	1 700,00	1 700,00
Ecole de Musique SI FA SI LA	6 300,00	8 000,00	6 300,00	6 300,00
Festival Septembre musical	800,00	800,00	800,00	800,00
Les Amis de la Bibliothèque du Cher	50,00	50,00	50,00	50,00
UCPS	50,00		100,00	100,00
SOCIALE				
Coopérative Scolaire Albert Camus	1 140,00	2 000,00	1 000,00	1 000,00
Amicale Laïque d'Argent	1 100,00	1 100,00	1 000,00	1 000,00
Les P'tits Plumeux	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
Comité des Fêtes	3 200,00	3 200,00	3 200,00	3 200,00
Feu d'Artifice + bal (Comité des Fêtes)	4 940,00	4 940,00		
Comité des Rifles	1 520,00	1 520,00	1 400,00	1 400,00
Club de l'Amitié	150,00	150,00	100,00	100,00
COS du Personnel Municipal	1 100,00	1 200,00	1 000,00	1 000,00
Secours Catholique	220,00	200,00	200,00	200,00
ADPAC (FACILAVIE)	100,00			
SPORT				
Athlétisme	500,00	500,00	500,00	500,00
CSA Foot	1 800,00	1 800,00	1 690,00	1 690,00
Ecole de Foot	1 300,00	1 300,00	1 300,00	1 300,00
CSA Tennis	1 000,00	1 300,00	900,00	900,00
Gym'Argent	1 200,00	1 300,00	1 200,00	1 200,00
La Flèche d'Argent	1 500,00	2 000,00	1 400,00	1 400,00
Marcheurs Randonneurs Argentais	450,00	450,00	400,00	400,00
Pétanque Argentaise	700,00	800,00	700,00	700,00
Le Pêcheur Solognot	500,00	500,00	400,00	400,00
Pêche Sportive Argentaise	250,00	250,00	200,00	200,00
Moto Club d'Argent	1 200,00	1 500,00	1 200,00	1 200,00
Bad'argent		1 200,00	500,00	500,00
La Twirl Team	250,00			
T2CM	200,00	500,00	150,00	150,00

DIVERS				
DDEN (Section d'Aubigny)	70,00	75,00	50,00	50,00
Amicale des Sapeurs Pompiers	1 300,00	2 000,00	1 200,00	1 200,00
UCAA	1 000,00	1 260,00	1 000,00	1 000,00
UNC-AFN	120,00	120,00	100,00	100,00
ARAC	90,00	100,00	80,00	80,00
CDAD (Accès aux Droits)	600,00	600,00	500,00	500,00
Sologne Nature Environnement		300,00		
Jeunes Sapeurs Pompiers	180,00	180,00	150,00	150,00
FSE Collège (Mme Barbier)	100,00	100,00	100,00	100,00
Comice Argent	250,00		15 000,00	15 000,00
Réserve			10 130,00	10 130,00
TOTAL	66 430,00	75 445	85 000,00	85 000,00

TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS
BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
EXERCICE 2016

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du Maire,

Approuve, à l'unanimité des membres présents,

Le tableau d'amortissement des réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées pour l'exercice 2016 suivant le détail ci-dessous :

Réseau d'eau potable :

- Valeur actif brut en cours d'amortissement : 1 429 543,82 euros
- Valeur amortie au 31/12/2015 : 658 262,78 euros
- Annuité d'amortissement 2016 : **34 548,47 euros**

Réseau d'assainissement eaux usées :

- Valeur actif brut en cours d'amortissement : 2 171 047,25 euros
- Valeur amortie au 31/12/2015 : 833 903,04 euros
- Annuité d'amortissement 2016 : **50 242,68 euros**

Le montant de ces annuités figurera aux comptes correspondants du budget annexe de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2016.

AMORTISSEMENT DES PARTICIPATIONS
AUX TRAVAUX DU SDE 18 POUR 2016 - BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du Maire, approuve, à l'unanimité des membres présents, le tableau d'amortissement des participations aux travaux du Syndicat départemental d'électricité pour l'exercice 2016, ainsi qu'il suit :

➤ **Budget communal :**

- Montant à amortir : 63 749,62 euros
- Montant amorti au 31/12/2015 : 26 520,10 euros
- Annuité d'amortissement 2016 : **12 751,00 euros**

Le montant de cette annuité figurera aux comptes correspondants du budget communal pour l'exercice 2016.

AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT
DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR 2016

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du Maire,

Approuve, à l'unanimité des membres présents,

Le tableau des amortissements des subventions d'équipement des réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées pour l'exercice 2016 ainsi qu'il suit :

➤ **Réseau d'eau potable :**

- Montant à amortir : 131 552,14 euros
- Montant amorti au 31/12/2015 : 22 047,38 euros
- Annuité d'amortissement 2016 : **2 631,03 euros**

➤ **Réseau d'assainissement d'eaux usées :**

- Montant à amortir : 706 842,34 euros
- Montant amorti au 31/12/2015 : 168 974,73 euros
- Annuité d'amortissement 2016 : **19 589,83 euros**

Le montant de ces annuités figurera aux comptes correspondants du budget annexe de l'eau et de l'assainissement pour 2016.

BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Vu le projet préparé par sa commission des finances, et après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité des membres présents,

Le budget primitif 2016 de la commune.

PRECISE que les crédits de la section de fonctionnement sont votés au niveau du chapitre.

PRECISE que les crédits de la section d'investissement sont votés :

- au niveau de l'opération.
- au niveau du chapitre budgétaire pour les comptes de classe 001, 10, 16, 27 et 28.

BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Le Conseil Municipal,

Vu le projet préparé par sa commission des finances, et après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité des membres présents,

Le budget primitif 2016 du service de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées.

PRECISE que les crédits de la section d'exploitation sont votés au niveau du chapitre.

PRECISE que les crédits de la section d'investissement sont votés au niveau du chapitre.

INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS AU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 ;

Vu la délibération n°21/2014 du 11 avril 2014 fixant le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints ;

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximaux et qu'il est donc possible de modifier le taux des indemnités allouées au maire et aux adjoints.

Dans le souci de participer aux mesures d'économies du budget primitif 2016, Monsieur le Maire a proposé aux adjoints de réduire leurs indemnités de fonction ainsi que la sienne de 5 %.

Monsieur le maire propose donc de ramener le taux de l'indemnité de 38,6% à 36,43% pour l'indemnité du maire et de 14,9% à 14,1% pour l'indemnité des adjoints.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoint dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 du code général des collectivités territoriales :

- Maire : 36,43 %.
- Adjoints : 14,1 %.

DECIDE de maintenir la majoration d'indemnité de fonction des maires et adjoints résultant de l'application de l'article L 2123-22 du code général des collectivités territoriales à 15 % au titre de chef-lieu de canton.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au sous-chapitre 65 du budget communal.

DIT que lesdites indemnités seront modifiées à compter du 1^{er} mai 2016.

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA CAF

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du nouveau projet présenté pour la maison des jeunes.

Le coût prévisionnel de ce projet se répartit comme suit :

Travaux à la Maison des jeunes

- Mise en conformité incendie Montant : 3 401,39 euros H.T.

Ce projet peut bénéficier d'une subvention de la CAF à hauteur de 80 % du montant HT des dépenses, au titre des projets d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide**, de solliciter l'aide financière de la CAF du Cher à hauteur de 80 % soit :

- Travaux de régulation du chauffage : 2 721,11 € HT

- **Approuve** en conséquence le plan de financement prévisionnel suivant :

Travaux de mise en conformité incendie de la Maison des jeunes

Coût du projet HT :	3 401,39 € HT

CAF du Cher (80 % - subvention)	2 721,11 €
Commune d'Argent sur Sauldre : (20 % - fonds propres)	680,28 €

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ces opérations.

TARIF 2016 POUR LA LOCATION DE TENTES

Monsieur le Maire explique que l'équipe de SEGPA du Collège Gérard Philippe souhaite louer les tentes appartenant à la commune d'Argent et utilisées par le centre de loisirs et à la maison des jeunes pour un séjour à vélo sur les bords de Loire du 18 au 20 mai 2016.

Monsieur le Maire propose de fixer un tarif de location forfaitaire par tente ainsi qu'il suit :

Tentes de 2 à 3 places : 5 euros par tente

Les tentes constituant un matériel assez coûteux, Monsieur le Maire propose de fixer un tarif forfaitaire à titre d'indemnisation en cas de dégradations de ce matériel ainsi qu'il suit :

Indemnisation des dégradations : 50 euros

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

Fixe ainsi qu'il suit le tarif de location de tentes et l'indemnisation des dégradations

Tentes de 2 à 3 places : 5 euros par tente

Indemnisation dégradation : 50 euros

BOURSE POUR LES VOYAGES SCOLAIRES EDUCATIFS POUR LES ELEVES DES ECOLES PRIMAIRES

Vu la délibération n°10/2016 du 5 février 2016 fixant à 28 euros le montant de la bourse pour les voyages scolaires pour les élèves des collèges et lycées ;

Attendu que les élèves argentais participent aussi à des voyages scolaires éducatifs avec leur école primaire ;

Monsieur le Maire propose de fixer le montant à 28 € par élève pour les écoles primaires ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE à l'unanimité des membres présents, à 28 euros par élève le montant de cette bourse pour l'année 2016 pour les écoles primaires.

PRECISE que le montant sera versé à l'organisateur sur justification de la liste des participants.

DIT que la dépense sera imputée au compte 6714 du budget communal.

COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

Monsieur le Maire rend compte aux conseillers des décisions prises par délégation du Conseil Municipal, conformément à la délibération du 20 juin 2014 :

- N°13/2016 : approbation du contrat d'entretien et de maintenance du matériel d'horlogerie et des cloches de l'église et de la mairie pour 2016 - 539,84 € HT

- N°14D/2016 : Approbation du contrat de maintenance du logiciel Orphée à la bibliothèque pour 2016 - 100,00 € HT

- N°23D/2016 : Avenant à la convention d'occupation de l'immeuble communal du 5 rue Soyer - 300,00 €

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- Prendre acte de ces décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.

Le Conseil Municipal, **PREND ACTE**, des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.

RAPPORT DU MAIRE ET DES ADJOINTS - QUESTIONS DIVERSES

TRAVAUX

Le nouveau centre de secours

La fin du chantier est prévue en mai. L'ancienne caserne sera mise en vente dès le transfert du matériel et des personnels effectué.

Eclairage public Rue Hoche

Dans le cadre du plan REVE, subventionné à 70 % par le SDE 18, les lampadaires « boules » trop énergivores de la rue Hoche vont être prochainement remplacés.

Bornes électriques

Les bornes de recharge des véhicules électriques seront prochainement installées place du marché dans les semaines qui viennent.

Cabinet médical

Une réunion est programmée le 20 avril prochain, avec le cabinet Crescendo, pour étudier l'aménagement du cabinet médical boulevard de la République.

Agence postale communale

L'ouverture de l'agence postale communale aura lieu le 1^{er} juin 2016 dans les locaux situés sur le côté de l'hôtel de ville (ancienne salle de permanence). Un agent communal sera détaché sur cette mission et formé à ces nouvelles fonctions.

Château

Les volets sont en cours de réparation en régie pour un coût inférieur à celui d'un achat de volets. La façade sera ensuite nettoyée en haute pression et les bacs contenant les ifs feront également l'objet de réfection, donnant ainsi à la cours du château un aspect plus accueillant.

Usine photovoltaïque

L'entreprise VALECO n'a pas été retenue lors des appels d'offre de vente d'électricité pour 2016 pour des raisons de procédures. Elle sera prioritaire en 2017 car les sites pour lesquels le permis de construire a déjà été accordé seront favorisés.

COMICE

La dernière réunion des présidents d'associations et des responsables de rues a permis de définir que le repas du samedi soir serait organisé par les associations.
Il reste à définir le lieu du tirage du feu d'artifice.

De la dernière réunion des agriculteurs, il ressort que de nombreux agriculteurs devraient être présents avec environ 25 bovins, malgré les problématiques liées au transport de ceux-ci.

AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES

Maison des Jeunes et Centre de Loisirs

Centre de loisirs : les inscriptions sont complètes pour la première semaine des vacances de Pâques, on a même dû refuser des enfants pour respecter les règles d'encadrement.

Les problèmes de diminution des effectifs rencontrés le mercredi après-midi sont la conséquence de la réforme des rythmes scolaires. Les parents trouvent plus facilement des solutions de gardes pour une demi-journée.

Cela n'impacte donc pas les vacances où l'inscription et la facturation à la journée ou demi-journée nous est très favorable.

Maison des jeunes : les effectifs se maintiennent tant pour les vacances que pour les mercredis. Les jeunes vont continuer l'élaboration de leur projet de vacances au Mont-Dore pour le mois de juillet.

Ils comptent mettre en place une tombola pour augmenter leurs recettes et doivent organiser une soirée « Pâtes » pour financer leur voyage.

Banque alimentaire

Suite à une visite des instances départementales de la Banque Alimentaire sur le site d'Argent, nous avons reçu des félicitations pour l'aménagement des locaux et la gestion de la structure.

Le CCAS a décidé de faire participer les bénéficiaires de manière symbolique en demandant 1 € symbolique par colis retiré.

Ecoles

Selon les prévisions pour la rentrée 2016, il ne devrait pas y avoir de fermeture de classe à Argent en septembre.

ECONOMIE - TOURISME

Monsieur VILAIN s'interroge sur le devenir des terrains de la poterie, qui pourraient devenir des terrains à « urbaniser » pour éviter la présence d'une friche industrielle en ville.

Monsieur le Maire explique que tous les terrains n'appartiennent pas au même propriétaire et sont imbriqués les uns dans les autres et que, eu égard à leur situation, ils figurent dans la zone constructible envisagée par le projet de PLU.

Monsieur STROOBANT s'interroge sur le projet de structures gonflables à l'Etang du Puits. Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un projet privé ne dépendant pas de la commune mais du Syndicat de l'Etang du Puits.

Ce projet doit préserver le caractère naturel du site sans aucune construction fixe. Les formalités auprès de l'Agence Régionale de Santé sont en cours, notamment en ce qui concerne les eaux de baignade. Le dossier administratif sera transmis à Madame la Préfète dans les jours qui viennent.

Le Maire prendra un arrêté pour autoriser la baignade dans la zone nécessaire à cette activité.

Les autres projets concernant le site de l'Etang du Puits côté Argent sont dans l'attente de financements régionaux, eux-mêmes liés à la réalisation d'études prospectives à 20 ans très coûteuses. Monsieur le Maire et Madame Anne CASSIER suivent attentivement ce dossier et travaillent en concertation avec les autres partenaires à sa réalisation.

CULTURE / COMMUNICATION

- Musée : Exposition « Histoire des Fermes » organisée par les « Amis du Musée » à l'occasion du Comice. Monsieur WAMBERGUE explique que cela représente un gros travail sur tous les lieux-dits de la commune.
- La saison d'ouverture du musée des métiers commencera le Dimanche 15 mai 2016 pour se terminer le jeudi 15 septembre 2016. Les horaires demeurent inchangés : de 13h00 à 18h00 du mercredi au dimanche.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 20.